

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

Gazifère - Demande pour la  
fermeture réglementaire des livres de  
Gazifère inc. pour la période du 1er  
janvier 2021 au 31 décembre 2021

DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER : R-4199-2022

Rapport du GRAME

Préparé par

Nicole Moreau  
Analyste environnement et énergie  
*EnviroConstats*

Pour le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement  
(GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 13 septembre 2022

## **MANDAT**

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents des Distributeurs portant sur les demandes d'approbation des tarifs de gaz naturel.

## Table des matières

Mandat .....	2
I. Résultats du PGEE.....	4
1.1 Analyse des écarts.....	4
1.2 Conclusions.....	7
II. Suivi de la vente de gaz naturel renouvelable .....	8
2.1 Analyse .....	8
2.2 Conclusion et recommandation.....	9
III. Gaz perdu .....	10
3.1 Analyse .....	10
3.2 Conclusions et recommandations .....	14

## I. RÉSULTATS DU PGEÉ

### 1.1 Analyse des écarts

Dans cette section, le GRAME présente son analyse des écarts entre les prévisions en économies d'énergie annoncées par Gazifère notamment au dossier R-4043-2018 et ses résultats.

Le graphique suivant est tiré du rapport<sup>1</sup> du GRAME au dossier R-4043-2018 et permet d'illustrer la croissance du nombre de participants sur la durée du Plan directeur. Cette prévision de croissance procède par bonds pour se stabiliser à partir de 2020-2021.

Programmes commerciaux	Nombre de participants bruts**						
	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019 P	2019-2020 P	2020-2021 P	2021-2022 P	2022-2023 P
Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	0	0	0*	21	21	21	21
Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	0	0	1	1	1	1	1
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)	0	0	0*	6	6	6	6
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)	0	0	0*	35	35	35	35
Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	0	0	0*	4	4	4	4
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)	0	0	0*	3	2	2	2
Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	0	0	0*	3	3	3	3
Étude de faisabilité (67.10)	1	0	4	4	4	4	4
Chaudière à condensation (67.6)	18	8	21	21	21	21	21
Unité de chauffage infrarouge (67.7)	0	0	0*	3	3	3	3
Aérotherme à condensation (67.5)	0	0	0*	5	5	5	5
Chauffe-eau à condensation	0	0	0	12	12	12	12

\* Modifié selon les données fournies à la pièce R-4043-2018-[C-GI-0018](#), RDDR no : 5.1, 7.1, 8.1, 9.1, 10.2, 12.1, 13.1 et 14.1

\*\* Données provenant des tableaux pièces R-4043-2018, [C-GI-0012](#)

Malgré une amélioration de la performance du PGEÉ de Gazifère, on constate des taux de réalisation très bas pour certains programmes (Échangeur d'air avec récupération de chaleur (R), Chaudière à condensation (moins de 300KBTU/hr)), voire nuls pour les programmes s'adressant à la clientèle commerciale (Appui aux initiatives, Étude de faisabilité, Aérotherme à condensation, Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière, Cuiseur à vapeur Energy Star, Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM) (voir Tableau 3 ci-bas). Seuls quelques programmes performant avantageusement dans les marchés résidentiel (Chauffe-eau sans réservoir à condensation (R), Thermostat intelligent (R), Chaudière à condensation (plus de 300 KBTU/hr)) et commercial (Chauffe-eau à

---

<sup>1</sup> R-4043-2018, [C-GRAME-0027](#), page 7

condensation (Accumulation), Chauffe-eau sans réservoir à condensation (petite et grande capacité) et Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit) :

**Tableau 3**  
**Économies nettes par programme (m<sup>3</sup>)**

Programme	Prévision 2021	Réel 2021	Taux de réalisation
Chauffe-eau sans réservoir à condensation (R)	10 972	11 244	102%
Thermostat intelligent (R)	17 395	77 588	446%
Échangeur d'air avec récupération de chaleur (R)	13 498	5 280	39%
Chaudière à condensation (moins de 300 KBTU/hr)	8 691	2 323	27%
Chaudière à condensation (plus de 300 KBTU/hr)	72 279	100 833	140 %
Chauffe-eau à condensation (accumulation) - Commercial	12 443	19 855	160%
Chauffe-eau sans réservoir à condensation (petite et grande capacité) - Commercial	15 877	58 816	370%
Unité de chauffage infrarouge	2 037	1 189	58%
Appui aux initiatives	74 541	0	0%
Étude de faisabilité	-	-	-
Combo hotte à débit variable et générateur d'air chaud	92 819	85 598	92%
Aérotherme à condensation	4 169	0	0%
Régulateur extérieur de chaudière	33 625	0	0%
Cuiseur à vapeur	2 348	0	0%
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST	3 688	0	0%
Lave-vaisselle Energy Star BT-CM	1 802	0	0%
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit	16 520	20 249	123%
<b>Total</b>	<b>382 706</b>	<b>382 974</b>	<b>100%</b>

Référence : R-4199-2022, [B-0028](#), Tableau 3, Économies nettes par programme, p. 6

En regardant de plus près les prévisions de participation par rapport aux résultats, nous constatons que les programmes Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12) et Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11) prévoyaient conjointement, selon les données du dossier R-4043-2018, 6 participants en 2020, alors qu'il n'y avait aucun participant en 2018<sup>2</sup>. Le dossier de fermeture de l'année 2021 indique un taux de participation nul, identique aux résultats réels de 2018. L'année 2021 est semblable à celle de 2018 pour ce qui est du nombre de participants pour ces programmes.

<sup>2</sup> R-4032-2018, [B-0075](#)

**Tableau 4**  
**Taux de participation par programme**

Programme	Prévision 2021	Réel 2021	Taux de participation
Chauffe-eau sans réservoir à condensation - Résidentiel	127	73	57%
Thermostat intelligent	175	1 140	651%
Échangeur d'air avec récupération de chaleur	42	18	43%
Chaudière à condensation (moins de 300 KBTU/hr)	8	3	38%
Chaudière à condensation (plus de 300 KBTU/hr)	13	31	238%
Chauffe-eau à condensation (accumulation) - Commercial	7	7	100%
Chauffe-eau sans réservoir à condensation – (petite et grande capacité) Commercial	5	208	4 160%
Unité de chauffage infrarouge	3	1	33%
Appui aux initiatives	5	0	0%
Étude de faisabilité	4	0	0%
Combo hotte à débit variable et générateur d'air chaud	4	5	125%
Aérotherme à condensation	5	0	0%
Régulateur extérieur de chaudière	21	0	0%
Cuiseur à vapeur	1	0	0%
Lave-vaisselle Energy Star HT-ST	5	0	0%
Lave-vaisselle Energy Star BT-CM	1	0	0%
Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit	35	60	171%
<b>Total</b>	<b>461</b>	<b>1 546</b>	<b>335%</b>

Référence : R-4199-2022, [B-0028](#), Tableau 4, Taux de participation par programme, p. 7

Quant au programme Aérotherme à condensation (67.5), on prévoyait 5 participants pour l'année 2021<sup>3</sup>, alors qu'il n'y avait aucun participant en 2018<sup>4</sup>. Le dossier de fermeture indique 0 participant, en baisse par rapport aux 2 participants de l'année 2019-2020.

Le GRAME est d'avis que Gazifère a surestimé au dossier R-4043-2018 le nombre de participants pour certains programmes commerciaux, créant un écart au dossier de fermeture de l'année 2021.

Cependant, le GRAME constate une amélioration notable dans les résultats en économies d'énergie du PGEÉ de Gazifère.

<sup>3</sup> R-4043-2018, [C-GI-0012](#)

<sup>4</sup> R-4032-2018, [B-0075](#)

Tableau 1  
Comparaison des économies nettes prévisionnelles et réelles par secteur

Secteur	Économies nettes annuelles totales prévues (m <sup>3</sup> ) <sup>4</sup>	Économies nettes annuelles totales réelles calculées par Dunsky
Résidentiel	41 865	94 112
C&I	340 840	288 862
Total	382 706	382 974

Référence : R-4199-2022, [B-0028](#), Tableau 1, p. 4

Nous constatons que le secteur résidentiel performe particulièrement bien, avec l'atteinte de 225% de l'objectif d'économies d'énergie prévu pour l'année 2021<sup>5</sup>, alors que le secteur commercial atteint 85% de l'objectif d'économies d'énergie prévu pour l'année 2021.<sup>6</sup> Il apparaît que le marché commercial devra dans l'avenir faire l'objet de plus d'attention par Gazifère.

## 1.2 Conclusions

Le GRAME est d'avis que Gazifère a surestimé au dossier R-4043-2018 le nombre de participants pour certains programmes commerciaux, créant des écarts pour certains programmes au dossier de fermeture de l'année 2021, bien que le GRAME constate une amélioration notable dans les résultats en économies d'énergie du PGEE de Gazifère.

Nous soumettons que la difficulté de prévoir pour 5 ans les taux de participation était prévisible et qu'il sera plus facile pour Gazifère de rapprocher ses prévisions aux résultats par la présentation d'un PGEE sur une base annuelle.

Finalement, nous constatons que le ratio \$/m<sup>3</sup> s'est nettement amélioré entre 2018 et 2021, si on retient comme base d'évaluation des ratios nets calculés par la firme Dunsky sur cette période,<sup>7</sup> ce qui démontre une augmentation des taux de participation.

---

<sup>5</sup> R-4199-2022, [B-0028](#), page 15

<sup>6</sup> R-4199-2022, [B-0028](#), page 21

<sup>7</sup> R-4199-2022, [B-0028](#), Tableau 6, p. 8

## II. SUIVI DE LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

### 2.1 Analyse

Au tableau 3 représentant l'évolution des adhésions au GNR, la quantité de GNR vendu aux clients en achat volontaire pour l'année 2021 et le total du surcoût récupéré par la quantité de GNR vendu ne sont pas identifiés :

Tableau 3 – Évolution des adhésions au GNR

	Total 2020	Total 2021	Total
Tarif 2 - Nombre de contrats signés	199	630	829
Tarif 2 - Nombre de résiliations réelles	0	25	25
<b>Addition nette - Tarif 2</b>	<b>199</b>	<b>605</b>	<b>804</b>
Tarif 1 - Nombre de contrats signés	5	11	16
Tarif 1 - Nombre de résiliations réelles	0	0	0
<b>Addition nette - Tarif 1</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>
<b>Total - Addition nette</b>	<b>204</b>	<b>616</b>	<b>820</b>

Référence : R-4199-2022, [B-0024](#), Tableau 3, p. 3

En réponse à la demande du GRAME de compléter ces informations, Gazifère précise que les volumes réels acquis et facturés au Tarif GNR pour l'année 2021 sont de 68 614 m<sup>3</sup>. Ainsi, le surcoût récupéré pour ces volumes a été de 49 575 \$ :

Réponse 1.1 :

Les volumes réels acquis par les clients ayant été facturés au Tarif GNR en 2021 représentent 68 614 m<sup>3</sup>. Le total du surcoût récupéré pour la quantité de GNR vendu représente 49 575 \$, tel qu'indiqué à la pièce B-0009, GI-2, document 1.5.2, ligne 10.

Il est à noter que le surcoût associé au GNR varie notamment en fonction de la modification trimestrielle des composantes du transport et de la molécule de gaz naturel traditionnel. (Notre souligné)

Référence : R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.1

Gazifère indique que le solde du compte d'écart et de report relatif au GNR (ci-après, le CER) devant être socialisé au cours de l'année 2023 est de 1 352 326 \$.

En tenant compte du surcoût relié à la molécule de gaz naturel renouvelable, des coûts évités reliés à l'achat des droits d'émission de carbone et du transport et des coûts associés aux volumes vendus volontairement, le solde du CER devant être socialisé au cours de l'année 2023 est de 1 352 326 \$. Le taux de socialisation ainsi que le détail du calcul seront présentés dans le cadre de la phase 2 du dossier R-4194-2022. (Notre souligné)

Référence : R-4199-2022, [B-0024](#), p. 4

À la demande du GRAME de présenter sous forme de tableau une comparaison entre les revenus découlant de la vente de GNR en 2021 et le surcoût du GNR en 2021, Gazifère nous fournit les références requises :

Réponse 1.2 :

L'information demandée par l'intervenant est présentée à la pièce B-0009, GI-2, document 1.5.2. À la ligne 7 de ladite pièce, Gazifère présente le surcoût du GNR, soit les coûts relatifs à l'achat de GNR moins les coûts relatifs à l'achat de la molécule de gaz naturel. Gazifère soustrait par la suite les coûts évités engendrés par l'injection de GNR dans son réseau (indiqués aux lignes 8 et 9).

À la ligne 10, Gazifère présente les coûts récupérés par la vente de GNR de manière volontaire et ceux-ci sont soustraits du surcoût du GNR. Enfin, à la ligne 11, Gazifère additionne l'intérêt applicable à ce compte. Finalement, le solde devant être socialisé au cours de l'année 2023 est indiqué à la ligne 12 et représente 1 352 326 \$.

Référence : R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 1.2

Selon nos calculs, basés sur la pièce [B-0009](#), GI-2, document 1.5.2, 96,46 % des surcoûts provenant de l'achat de GNR en 2021 devront être socialisés en 2023, alors que 3,5 % ont été évités par la vente de GNR via le Tarif GNR.

Gaz naturel renouvelable 2021	Totaux	Pourcentage
Transfert de coûts de l'année 2020	27 367	
Surcoût du GNR (ligne 7)	1 506 925	
- les coûts évités engendrés (lignes 8 et 9)	-150 538	
+ l'intérêt applicable à ce compte (ligne 11)	18 147	
Total coûts GNR	1 401 901	
- vente de GNR (ligne 10)	-49 575	3,5362 %
Solde devant être socialisé (ligne 12)	1 352 326	96,4637%

## 2.2 Conclusion et recommandation

Le GRAME est d'avis que les informations sur le suivi du GNR vendu sont complètes, bien qu'elles auraient pu être présentées sous la forme d'un sommaire plus complet dans la pièce [B-0024](#) portant sur le suivi de la vente de gaz naturel renouvelable.

Le GRAME recommande d'améliorer les informations présentées, à même la pièce portant sur le suivi du GNR vendu.

### III. GAZ PERDU

#### 3.1 Analyse

Les événements particuliers de l'année 2021 indiquent que certains facteurs peuvent avoir contribué à l'augmentation du taux de gaz perdu, comme la quantité de gaz naturel utilisée lors des purges :

##### 2. Évènements particuliers en 2021

Tel que mentionné dans plusieurs dossiers antérieurs<sup>7</sup>, les facteurs suivants peuvent contribuer à l'accroissement du taux de gaz perdu :

- La quantité de gaz naturel utilisée pour purger et remplir les nouvelles conduites principales et les nouveaux branchements installés au cours de l'année ;
- Le vol de gaz naturel;
- Les fuites causées par des dommages lors de travaux d'entretien ou d'autres natures; et
- La précision des appareils de mesurage. (Notre souligné)

Référence : R-4199-2022, [B-0013](#), p. 2

Le GRAME constate qu'en 2021, une purge importante des conduites a été réalisée sans que l'impact des quantités de gaz naturel purgées soit connu.

Gazifère a également dû effectuer une opération d'odorisation, au cours du mois d'août 2021, sur les conduites de la phase 1, ce qui a exigé une importante purge des conduites nouvellement énergisées. Bien que le distributeur soit en mesure de confirmer que la purge a duré plusieurs heures, Gazifère ne détient pas tous les éléments nécessaires pour calculer les quantités de gaz naturel purgées et ainsi, identifier l'impact réel de cette opération sur le taux de gaz perdu<sup>8</sup>. (Nos soulignés)

Référence : R-4199-2022, [B-0013](#), p. 3-4

Gazifère indique ne pas détenir tous les éléments nécessaires pour calculer les quantités de gaz naturel purgées permettant d'identifier l'impact des purges sur le taux de gaz perdu.<sup>9</sup> En réponse à une demande du GRAME visant à savoir quels sont les éléments qui ne sont pas connus concernant les purges effectuées en 2021, Gazifère fait valoir que les purges sont effectuées pour des situations et des modalités qui diffèrent entre elles. Gazifère indique également que le gaz purgé contient d'autres substances, lesquelles évoluent lors d'une purge et qu'il est impossible de déterminer avec précision la part de gaz naturel perdu.

---

<sup>8</sup> Note de bas de page no 13 : Dossier R-4122-2020, Phase 4, pièce [B-0354](#), GI-65, Document 2, page 2 et 3 de 15, réponse 1.1.1.

<sup>9</sup> R-4199-2022, [B-0013](#), p. 3-4

## Réponse 2.2 :

Les purges sont effectuées lors de situations très différentes et selon des modalités qui peuvent varier en fonction de chaque évènement, rendant ainsi plus complexe le calcul des volumes de gaz perdu.

En effet, une purge est souvent effectuée lors de situations particulières pouvant affecter la composition du gaz naturel (par exemple, lors de l'odorisation, lors de présence d'humidité dans les conduites, etc.). Il n'est pas rare, lorsqu'un tel exercice est effectué, que le gaz purgé ne soit pas à 100 % du gaz naturel, mais plutôt un mélange de gaz naturel et d'une autre substance, telle le mercaptan, l'azote ou l'éthanol. Le pourcentage de la part respective des substances purgées évolue également tout au long de la purge rendant ainsi impossible de déterminer avec précision la part de gaz naturel perdu.

De plus, les purges peuvent être effectuées selon des modalités précises, lesquelles peuvent varier en fonction de la situation (par exemple la nécessité d'avoir des temps d'arrêt durant la purge, etc.).

Conséquemment, le calcul de la quantité de gaz perdu lors d'une purge se solderait en un résultat très approximatif ne présentant aucun gage de fiabilité.

Référence : R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 2.2

Par ailleurs, Gazifère précise au GRAME qu'elle ne calcule pas la quantité de gaz perdu lors des purges<sup>10</sup> et ne propose aucune avenue pour améliorer sa connaissance de l'impact des purges sur le gaz perdu<sup>11</sup>. Elle indique n'avoir aucune directive ou procédure interne portant sur le calcul du gaz perdu lors d'une purge de conduite.<sup>12</sup> En d'autres mots, Gazifère ne fait aucun calcul pour estimer le gaz perdu lors de purges de conduite et ne semble pas en mesure de quantifier cette source.

À cet égard, le GRAME soumet que l'analyse de ces données devrait être faite, et qu'une approximation du gaz perdu lors des purges devrait être intégrée puisque pour le moment Gazifère en recherche les causes :

### Contexte

Au cours de l'année 2020, Gazifère a mis sur pied un comité dont la mission était d'identifier et d'analyser les différentes raisons pouvant expliquer le taux de gaz perdu. Puisqu'au terme de l'année 2020, Gazifère n'avait pas été en mesure de trouver la cause exacte expliquant le taux de gaz perdu, l'entreprise avait pris l'engagement de poursuivre ses démarches de vérification<sup>4</sup>. Afin d'appuyer sa démarche en 2021, un second comité a

---

<sup>10</sup> R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 2.1

<sup>11</sup> R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 2.2.3

<sup>12</sup> R-4199-2022, B-0070, Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 2.3.2

été constitué au sein de sa compagnie-soeur, Enbridge Gas Inc. (ci-après « EGI »). Ce comité visait à approfondir l'analyse de certains aspects entourant le processus complet de facturation du gaz naturel à Gazifère. Les travaux réalisés auront permis d'identifier un élément d'importance, menant à la révision des factures d'achat de gaz naturel pour les mois d'octobre 2021 à février 2022. Cette révision a eu pour effet de réduire le taux de gaz perdu, ce dernier passant de 6,65% à 2,32 %.

Référence : R-4199-2022, [B-0013](#), page 1

Ce que l'on recherche tout d'abord est d'identifier les causes du taux de gaz perdu, notamment afin de trouver des solutions permettant de réduire le taux de gaz perdu. Outre les éléments liés à la facturation, pour des raisons environnementales, il est nécessaire de s'assurer que le gaz perdu dans l'atmosphère soit réduit au minimum et que des actions soient mises en place afin de réduire les émissions de gaz naturel, celui-ci étant un puissant gaz à effet de serre :

Gaz	Formule	PRG relatif / CO2 (à 100 ans)
Gaz carbonique	CO2	1
Méthane	CH4	25
Protoxyde d'azote	N2O	298
Perfluorocarbures	CnF2n+2	7400 à 12200
Hydrofluorocarbures	CnHmFp	120 à 14800
Hexafluorure de soufre	SF6	22800

Source : GIEC (<http://jancovici.com/changement-climatique/croire-les-scientifiques/quest-ce-que-le-giec/>), 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation, 2007

Référence : [Quels sont les gaz à effet de serre ? – Jean-Marc Jancovici](#)

Si on regarde du côté d'Énergir, nous constatons qu'un pourcentage est attribué pour l'installation et le remplacement de conduites et de branchements.

<b>Sources quantifiées à ce jour</b>	
Précision des compteurs	18,31 %
Surcompressibilité	14,25 %
Émissions fugitives	10,55 %
Pression d'élévation	5,47 %
Surdimensionnement des compteurs à turbine	2,96 %
Mètres cubes non comptabilisés (ex. : logement vacant)	1,05 %
Bris par les tiers	0,90 %
Problématique ERT (transmetteur de radiofréquence)	0,45 %
Pression au compteur	0,20 %
Lecture de fin (compteur à poumon)	0,03 %
Installation et remplacement (conduite et branchement)	0,01 %
Effet de la température sur le compteur	-0,12 %
<b>Total :</b>	<b>54,06 %</b>

Référence : R-3654-2007, [B-1 GazMetro-10Doc5 3654 20dec07.pdf](#) ([regie-energie.qc.ca](#)), page 7

Nous constatons qu'Énergir (anciennement Gaz Métro) a également fait face à une augmentation du taux de gaz perdu et engagé un consultant externe spécialisé en ce domaine.

En 2005, Gaz Métro a engagé un consultant externe qui se spécialise dans le gaz perdu, soit M. Rick Feldmann, de la firme Rick Feldmann & Associates, pour la réalisation d'une étude. L'objectif de l'étude était d'effectuer une revue d'une portion des activités de mesurage de l'entreprise afin de déterminer ce qui pouvait contribuer à l'augmentation du taux de gaz perdu connu dans les dernières années. Gaz Métro a également consulté des experts de la firme Rick Rans, qui ont consulté pendant deux jours les travaux réalisés dans le gaz perdu en 2004-2005. Ces experts ont été à même de confirmer les éléments constatés dans un premier temps par Rick Feldmann.

Référence : R-3654-2007, [B-1 GazMetro-10Doc5 3654 20dec07.pdf](#) ([regie-energie.qc.ca](#)), page 5

Quant aux méthodes connues pour éviter l'émission de gaz naturel dans l'atmosphère au moment des purges de conduites, ou des méthodes pour en réduire l'impact, Gazifère précisait au GRAME les moyens pouvant être pris pour éviter les émissions dans l'atmosphère :

Réponse 2.2.3 :

Il existe des méthodes pour limiter les émissions de gaz naturel dans l'atmosphère, telles que le transfert du gaz naturel d'une conduite vers une autre conduite à pression plus basse, ou encore, en procédant au brûlage du gaz naturel à la sortie de la conduite.

Gazifère priorise ces options et procède à une purge seulement lorsqu'il s'agit de la dernière solution possible.

Référence : R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 2.2.4

Gazifère a également indiqué au GRAME les directives internes pour réduire les émissions dans l'atmosphère :

Réponse 2.3.1 :

Tel que mentionné ci-dessus, la purge d'une conduite représente la « solution de dernier recours » pour l'entreprise. En effet, Gazifère se doit d'évaluer en premier lieu la faisabilité des autres méthodes permettant de réduire l'impact sur l'environnement, telle que de transférer le gaz naturel d'une conduite vers une autre conduite à pression plus basse, ou encore, de procéder au brûlage du gaz naturel. Toutefois, les conditions ne permettent pas toujours d'opter pour ces solutions. C'est le cas notamment lorsqu'aucune conduite à pression plus basse ne se trouve à proximité, ou encore, si la situation ne respecte pas les nombreuses règles permettant le brûlage de gaz naturel. En effet, pour permettre de brûler le gaz naturel, une série de conditions très strictes doivent être réunies (par exemple, ne pas être à proximité d'habitations, ne pas avoir d'arbres, de branches mortes ou de gazon sec dans un périmètre précis, ne pas installer le brûleur sur de l'asphalte, etc.). Lorsqu'aucune de ces solutions n'est possible, Gazifère procède alors à la purge d'une ou de plusieurs conduites.

Référence : R-4199-2022, [B-0070](#), Réponse de Gazifère à la demande de renseignements no 1 du GRAME, RDDR no 2.3.1

### **3.2 Conclusions et recommandations**

**Le GRAME recommande de faire appel à un examen par un ou des experts spécialisés en ce domaine, qui pourraient à la fois revoir les activités de mesurage de l'entreprise, mais également proposer une estimation du gaz perdu suite aux purges des conduites et branchements et des moyens, le cas échéant, de les réduire.**

**L'analyse ainsi produite porterait sur les pratiques mises en place en 2020 et 2021 lors des purges effectuées, afin de confirmer si ces événements représentaient effectivement des solutions de dernier recours. Ainsi, l'expert pourrait, si nécessaire, recommander des procédures internes de vérification des décisions prises lors des purges des conduites.**